

BILAN ACTIF

CFG AUDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	21 566	8 542	13 025	152
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	20 000		20 000	
Immobilisations financières				
Participations	1		1	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	255 160	105 160	150 000	143
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 216	22 216		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	318 943	135 917	183 026	135
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	497 385	648 633	-151 248	-23
Autres	703 780	455 220	248 559	55
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	300 000	300 000		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	280 116	490 275	-210 159	-43
Charges constatées d'avance	30 547	18 554	11 993	65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 811 827	1 912 682	-100 856	-5
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 130 770	2 048 600	82 170	4

BILAN PASSIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 000	300 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	30 000	30 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	115 605	17 536	98 069	559
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	123 274	98 069	25 205	26
SITUATION NETTE	568 879	445 605	123 274	28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	568 879	445 605	123 274	28
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit	185 982	277 139	-91 157	-33
Emprunts et dettes financières diverses		806	-806	-100
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 356	104 066	80 290	77
Dettes fiscales et sociales	381 359	396 874	-15 515	-4
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	43 584	65 910	-22 327	-34
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	766 610	758 200	8 410	1
TOTAL DETTES	1 561 891	1 602 995	-41 104	-3
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 130 770	2 048 600	82 170	4

P Joubert Certifié conforme

DocuSigned by:



0F7785FBE6894BD...

CFG AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue Ernest Psichari
75007 PARIS
401 847 272 RCS PARIS

AGO DU 07/06/2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE.
LE 07 JUIN, A 11H00,**

Sur convocation de Monsieur Philippe **JOUBERT**, gérant, se sont réunis au siège social :

- Monsieur Philippe JOUBERT, ci..... 9 508 parts
 - Monsieur Sébastien INDUNI, ci..... 492 parts
 - La SARL BGSAP représentée par Philippe Joubert, titulaire exclusif des droits de vote de la société CFG AUDIT, ci 5 000 parts
- TOTAL : 15 000 parts, représentant la totalité des parts sociales.

La séance est présidée par Monsieur Philippe **JOUBERT**.

L'ensemble des associés étant présent Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer. Sont déposés sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des associés présents :

- * exemplaire certifié conforme des statuts à jour de la société,
- * le texte des résolutions proposées.

Le rapport du Président est lu, intégralement et oralement, par celui-ci.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés approuvent le résultat 2023, soit 123 274.06 € et donnent quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les associés décident d'affecter le résultat comme suit :

- En « autres réserves » : 23 224.06 €.
- En dividende : 100 050.00 €

Les associés décident de distribuer 100 050 € de dividendes, soit 6.67 € par part sociale, comme suit :

- A Monsieur Sébastien Induni, soit 3 281.64 €
- A la SARL BGSAP : soit 96 768.36 €

Il est précisé que Monsieur Philippe Joubert renonce explicitement à son droit à dividende au profit de la SARL BGSAP, conformément à l'article 8 et 19 des statuts.

Monsieur Sébastien Induni opte pour le paiement de la flat-tax de 30 %.

Cette distribution de dividendes sera mise en paiement au cours du mois de septembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :**Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2022	0.00€	0.00€	0.00 €
31 décembre 2021	19 680.00 €	0.00€	580 320.00 €
31 décembre 2020	0.00€	0.00€	0.00€

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Philippe JOUBERT

DocuSigned by:

0F7785FBE6894BD...

Sébastien INDUNI

DocuSigned by:
SEBASTIEN INDUNI
8D19D45237BF406...

BGSAP

DocuSigned by:
Augustin Joubert
09848742F007446...